

DEC140349DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC123200DAJ du 21 décembre 2012 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5283,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, à compter du 7 janvier 2014.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 3 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus répartis comme suit:
 - Collège Chercheurs / Enseignants-Chercheurs :
 - Sous-collège permanents : 6 élus et 6 suppléants
 - Sous-collège non permanents : 2 élus
 - Collège ITA : 1 élu et 1 suppléant ;
- 1 membre nommé.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 24 janvier 2014

Pour le président par intérim et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC140070dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » (ICARE).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Vu la décision n° DEC120895DR08 du 22 février 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » (ICARE) ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 10 décembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » (ICARE) , est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Iskender GOKALP, Directeur

Membres élus :

- Mme Nabihah CHAUMEIX
- Mme Véronique DAELE
- Mme Corinne DELHAYE
- M. Mahmoud IDIR
- M. Stéphane MAZOUFFRE
- M. Fabrice PEYROUX
- M. Julien VAUDOLON

Membres nommés :

- M. Toufik BOUSHAKI
- M. Guillaume DAYMA
- Mme Stéphanie DEPERISIS

Article 2

La présente décision abroge la décision n° DEC120972dr08 du 05 mars 2012.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 janvier 2014

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE